



Notes pour une allocution de la directrice générale de la FCFA, Suzanne Bossé

Au Forum régional du Réseau de soutien à l'immigration francophone du Centre-Sud-
Ouest de l'Ontario

London, 24 février 2014

SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Distingués invités, chers amis de la francophonie,

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de ce Forum, et en particulier Alain Dobi, de m'avoir invitée à vous adresser la parole au nom de la FCFA ce matin. Comme vous le savez, la Fédération coordonne, au niveau national, tout le travail qui se fait en matière d'immigration francophone dans nos communautés. C'est donc dire que des occasions de contact avec des gens comme vous, qui vivez ce travail à chaque jour, sont très précieuses pour la FCFA.

Il faut dire que ces occasions nous permettent de voir à quel point ce qu'on vit au national se reflète au local, et vice-versa. L'immense complexité du dossier de l'immigration francophone, nous la vivons, mais vous la vivez aussi. Complexité en ce qui a trait au nombre et à la diversité des acteurs au niveau de la promotion, du recrutement, de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. Complexité en ce qui a trait aux relations entre trois ordres d'intervenants, soit les gouvernements, les communautés et le secteur privé. Complexité en ce qui a trait à la prestation de services d'établissements, aux rôles parfois complémentaires, parfois concurrents de divers intervenants à cet égard. Complexité, enfin, à cause d'un contexte en constante et rapide évolution. Les changements au système canadien d'immigration, vous le savez très bien, font que nous sommes tous constamment en train d'apprendre de nouvelles façons de faire.

Plongés au quotidien dans cette complexité, on peut facilement en venir à voir la gestion de cette complexité comme une fin en soi, et en oublier les raisons fondamentales pour lesquelles nous mettons tant d'énergie sur ce grand chantier de l'immigration francophone.

L'immigration, pour les communautés francophones et acadiennes du Canada, ce n'est pas un simple projet à administrer. Ce n'est pas simplement un dossier limité à un secteur comme l'économie ou l'établissement. C'est un projet de société, c'est une vision de développement de nos collectivités, c'est une francophonie renouvelée que nous sommes en train de bâtir : ouverte, inclusive, forte de ses diversités. Au centre absolu de ce projet, on trouve de vrais individus : les immigrants, leurs familles, et les collectivités qui les accueillent.

Les immigrants, leurs familles et les collectivités qui les accueillent. Je le répète, parce qu'ils sont le point de départ et le point d'arrivée de toutes nos actions, de notre action collective. Une fois qu'on a établi cette prémisse, tout le reste – les rôles, les structures, les intervenants, le partage des responsabilités et des juridictions – tout cela ne devient que des moyens, subordonnés à la question : « Qu'est-ce qui est le mieux pour l'immigrant francophone, pour la communauté qui l'accueille? »

Au plan national, les communautés francophones et acadiennes ont choisi de répondre à cette question par une approche de collaboration, qui vise à réunir autour de l'immigrant, de sa famille et de la communauté d'accueil tout le savoir-faire d'une grande variété d'intervenants en éducation, en santé, en établissement, en employabilité, etc. Les 13 Réseaux en immigration francophone qui ont été mis en place à la grandeur du pays, les RIF, sont bâtis sur cette idée que si les gens ne travaillent pas ensemble, on met à risque l'intégration et la rétention des immigrants qui choisissent nos communautés comme lieux d'établissement.

Les RIF ont cette caractéristique fondamentale d'être faits sur mesure pour encourager le partenariat, à la fois à l'intérieur des communautés francophones et dans leur environnement immédiat. On ne manque pas d'exemples qui parlent éloquentement de la valeur ajoutée des

efforts menés en partenariat, plutôt que par un seul organisme. Je pense à la Semaine nationale de l'immigration francophone, où le Réseau du Centre Sud-Ouest brille par le nombre, la diversité et la visibilité de ses activités. Je pense aussi aux tournées de liaison pour informer les employeurs sur les avantages du recrutement en français à l'étranger.

Je disais il y a quelques instants que l'immigration francophone est un projet de société, et ce projet de société, il faut le porter aux autres composantes de la société canadienne, inviter leur adhésion et leur participation.

À ce chapitre, je note que le Réseau de soutien à l'immigration francophone du Centre Sud-Ouest de l'Ontario entretient déjà de nombreux liens de collaboration avec des organismes de langue anglaise. La FCFA trouve encourageant l'établissement de ces liens lorsqu'ils permettent de sensibiliser la majorité aux réalités et aux défis spécifiques des communautés francophones et des immigrants francophones, et lorsqu'ils permettent de générer des relations de complémentarité et non de compétition.

Je crois comprendre que lors du Sommet régional en établissement, des participants ont noté que plusieurs organismes d'établissement de langue anglaise ignorent encore l'existence de services de langue française, et certains choisissent, afin d'augmenter leur propre clientèle, de ne pas référer leurs clients francophones à ces services.

Je trouve ces derniers cas particulièrement alarmants. Je me mets à la place d'une immigrante francophone, disons, du Togo, qui parle un anglais approximatif. Est-ce qu'omettre de la référer à un service d'établissement francophone lorsqu'on sait que celui-ci existe, c'est vraiment avoir à cœur le bien-être de ses clients? La question mérite d'être posée. Cela démontre, en tout cas, l'importance de faire ce travail de sensibilisation et de maillage, et les RIF sont, à mon avis, très bien placés pour le faire.

Je reviens sur le mot complémentarité, et je ne peux pas assez insister là-dessus. La collaboration ne doit pas être qu'un principe, une théorie ou une façade; il faut qu'elle se vive dans le concret. Une relation de compétition comme celle à laquelle je viens de faire référence, ou encore des chevauchements ou des dédoublements dans les activités, ne parlent pas à mon sens d'une véritable collaboration qui tire le meilleur parti possible des ressources de tous.

Qu'on me permette quelques mots sur la notion du « par et pour » dans les services d'établissement destinés aux immigrants francophones. Si je me réfère de nouveau au Sommet régional en établissement, je retiens que plusieurs participants ont parlé de l'importance d'établir clairement la différence entre des fournisseurs francophones et ceux qui se disent bilingues mais où, en fait, le français est peu présent.

Rappelons-nous que la dualité linguistique canadienne n'appelle pas à la création de structures bilingues capables d'offrir exactement le même service en français ou en anglais. Elle signifie plutôt qu'il existe au Canada deux communautés linguistiques distinctes tant dans leurs réalités que dans leurs besoins. Pour atteindre l'égalité réelle entre les communautés de langue anglaise et de langue française, des mesures d'appui distinctes sont le plus souvent nécessaires.

Offrir aux immigrants francophones en milieu minoritaire exactement le même service qu'aux immigrants qui s'intègrent à la majorité, mais l'offrir dans un cadre bilingue, ce n'est pas reconnaître la spécificité de leurs réalités et de leurs besoins.

Cet après-midi, vous serez appelés à participer à des consultations sur les mesures à prendre pour accroître l'immigration francophone au sein de nos communautés. On vous parlera d'initiatives comme Entrée Express, on vous sondera sur les mesures à prendre pour mobiliser les employeurs, on sollicitera votre collaboration pour promouvoir et mettre en œuvre les mécanismes de recrutement du ministère.

En vue de ces consultations, je vous invite à garder quelques concepts à l'esprit.

Tout d'abord, les obligations linguistiques, en particulier celle de prendre des mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones en situation minoritaire, appartiennent au gouvernement. Nos communautés sont toujours prêtes à collaborer, mais dans une optique d'aider le gouvernement à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, ne nous contentons pas d'être uniquement les promoteurs des initiatives et des priorités gouvernementales.

Mobilisation des employeurs, appui à la promotion des mécanismes du ministère, peut-être, mais dans la mesure où, et uniquement dans la mesure où cela sert les besoins spécifiques des immigrants francophones et des communautés.

Vous avez une occasion et une capacité d'influencer les politiques du ministère en matière d'immigration francophone. Une occasion de rappeler au ministère que l'objectif ultime pour lequel vous travaillez, pour lequel nous travaillons tous, n'est pas que de gérer des projets. C'est de bâtir une francophonie d'avenir, forte, diversifiée, ouverte, et de le faire en mettant l'immigrant et la collectivité qui l'accueille au centre de notre projet de société.